# 

* Date : 05-03-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004706306
* Auteur :

Par jugement du 24 février 2004, le tribunal de commerce de Liège a déclaré close par liquidation la faillite prononcée en date du 18 octobre 1996, à charge de la S.P.R.L. B-Immo, en liquidation, établie et ayant son siège social à 4130 Esneux, Amostrennes 2/a, anciennement inscrite au R.C. Liège 178170, immatriculée à la B.C.E. sous le n° 0445.686.789, a déclaré la société faillie inexcusable et a déchargé de ses fonctions le curateur, Me Corneille Bastjaens, avocat à 4000 Liège, avenue des Ormes 38.
Aux termes de l'article 185 du Code des sociétés, est réputé liquidateur M. Simon, José, domicilié actuellement à 4130 Esneux, Amostrennes 24.
Pour extrait conforme : le greffier adjoint, (signé) A. Gilles.